

Communiqué de presse

1 million de travailleurs indépendants doivent se relancer

L'Union des Auto-Entrepreneurs souhaite l'ouverture d'une enveloppe spécifiquement dédiée à la relance et à la croissance du travail indépendant dans le cadre du Prêt Garanti par l'État (PGE) et du Fonds de Développement Économique et Social (FDES).

Les travailleurs indépendants doivent comme les autres entrepreneurs pouvoir s'engager dans une démarche de relance de leur activité. Autant que d'autres entreprises, les indépendants sont une force et une richesse économique et sociale pour le pays.

*Selon une enquête de l'UAE auprès de sa communauté d'adhérents, la demande exprimée par les indépendants pour relancer sereinement et durablement leur activité serait un prêt à taux constant de 0,25 % sur une durée jusqu'à 5 ans et d'un montant de **20 000 € à 40 000 €** pour permettre de répondre dans les meilleures conditions aux besoins essentiels liés :*

- à la reconstitution de leur fond de roulement
- à la prise en compte de dépenses liées à leur sécurité sanitaire et à celle de leurs clients
- aux investissements leurs permettant de restructurer leur offre, et de démarcher dès à présent leurs clients et de nouveaux prospects
- aux dépenses liées à la diversification de leurs activités et au renforcement de leur digitalisation

Au-delà de ces investissements essentiels, les indépendants continuent de demander le renforcement de leur protection sociale afin que soit pris en compte leur perte subie d'activité face à l'accident du travail ou à la maladie.

Après avoir obtenu le soutien du Parlement et du Gouvernement pour traverser la crise, grâce au Fonds de Solidarité renforcé et aux autres dispositifs sociaux adjacents, les indépendants sont désormais en attente d'un outil de relance dédié leur permettant de faire face à la sortie de crise et de répondre à leur démarche économique individuelle à venir. Ce dispositif devra s'appuyer sur le Prêt Garanti par l'État (PGE) et le FDES et être accessible aux comptes en ligne.

Pour François Hurel : « Cette demande exprimée démontre la volonté des indépendants dès la sortie du confinement, de pouvoir être acteurs de leur relance. Pour concrétiser ce dispositif de prêt relance, l'UAE prend contact avec le médiateur des entreprises, le médiateur national du crédit, BPI France ainsi que les acteurs bancaires de terrain, mais aussi les autres organismes d'accompagnement. L'UAE a pour ambition de lancer l'action avec la synergie de tous ces acteurs pour répondre à cette demande légitime et essentielle au retour à l'activité des indépendants. »

À propos de l'UAE : Organisation reconnue par les Pouvoirs Publics, l'UAE a pour mission de promouvoir et de défendre le régime de l'autoentrepreneur et d'accompagner ces derniers, tout au long de leur projet de l'installation au développement. L'UAE assure la diffusion des connaissances en mettant à la disposition de tous les auto-entrepreneurs une série d'informations et de services proposés par plusieurs partenaires officiels (CCI France, AFE, CIC, CSOEC, URSSAF, SAGE, MMA, Groupe La Poste, Fondation Le Roch-Les Mousquetaires, Kang) via son site web et également via son programme d'accompagnement le Pass UAE et ses actions de proximité en région. Inspiration à poursuivre sur : <http://www.union-auto-entrepreneurs.com/qui-sommes-nous>